

Paru dans

LE FIGARO partner

Mercredi 8 décembre 2021

CHARLES RUSSELL SPEECHLYS

L'entrepreneur pour ADN

Le bureau parisien du réputé cabinet d'avocats britannique se démarque par sa capacité à gérer conjointement patrimoine privé et professionnel. Stéphane de Lassus revient sur ce positionnement de partenaire privilégié des Dirigeants d'entreprise et des investisseurs en capitaux.



Stéphane de Lassus, Anne-Marie Boissonnas et Erell Bauduin, l'équipe patrimoine de Charles Russell Speechlys

Comment se structure votre département Patrimoine ?

Stéphane de Lassus : Sur les 28 avocats, dont 9 associés et 3 Counsels que compte notre bureau parisien, notre équipe est pilotée par trois associés expérimentés et renommés. Au cœur de nos interventions, relevons les problématiques de fiscalité patrimoniale française et internationale, de Corporate tax/structuration de la détention d'actifs privés ou professionnels pour les dirigeants et propriétaires d'entreprises, d'assistance juridique et fiscale dans les restructurations et transmissions d'entreprises, de contentieux fiscaux, mais aussi civils notamment en matière de succession et de médiation familiale.

En quoi votre double approche droit des affaires et vision patrimoniale est-elle un atout ?

S. de L. : Parce que très souvent patrimoine privé et professionnel sont intimement liés chez le Dirigeant d'entreprises et exigent

de pouvoir disposer d'un conseil global. Une double expertise qui ne pourra être délivrée de façon optimale par un cabinet spécialisé en droit des affaires habilité à gérer le patrimoine opérationnel ou un notaire voire un banquier privé qui eux seront plus attachés au seul patrimoine privé de l'entrepreneur. Disposer de cette double culture est essentiel. Toute la valeur ajoutée de notre conseil auprès des dirigeants, des familles ou individus propriétaires d'entreprises et investisseurs repose dans la recherche d'une structuration fiscale optimale de leur patrimoine professionnel et privé, mais aussi de leur immobilier, tant sur le plan français qu'international.

Quelle est la nature de votre accompagnement en matière de fiscalité patrimoniale ?

S. de L. : Notre offre de service va au-delà de la fiscalité patrimoniale puisque nous accompagnons nos clients sur toutes les opérations concernant l'évolution et la

diversification de leur patrimoine telles qu'acquisitions/cessions d'actifs, prises de participations, transmissions, conclusion de pactes d'actionnaires et familiaux aussi bien en France qu'à l'international... Et pour ce faire, nous travaillons en étroite coopération avec l'équipe Corporate - Private Equity du cabinet, mais aussi nos spécialistes en fiscalité patrimoniale de nos bureaux en Suisse, à Londres, au Luxembourg ou encore, à Hong Kong. Nous couvrons à peu près 90 % du panel du droit des affaires avec toujours une forte dominante de fiscalité patrimoniale. Une posture différenciante qui nous place en partenaire de l'entreprise et de ses actionnaires à toutes les étapes clés de son développement.

CRS
CharlesRussell
Speechlys

Tél. +33 [0]1 70 99 09 00
sdl@crsblaw.com

charlesrussellspeechlys.com